

Le 24 mars 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 18

Présents : Jean-Daniel AMSLER, Patrick ATTARD, Eladio CRIADO suppléant de Véronique BASTIDE, Régine BOVIN, Alain DUQUESNE suppléant de Antoine BRUNO, Hélène de COMARMOND, Clément DECROUY, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Michel JOLIVET, Patrick LEROY, Dalila CHAIBELAINE suppléante de Bruno MARCILLAUD, Antoine MORELLI, Audrey PULVAR, Nicolas TRYZNA, Stéphanie DAUMIN.

Pouvoirs de Mélanie NOWAK pour Clément DECROUY, Patricia KORCHEF-LAMBERT pour Nicolas TRYZNA, Richard dell'AGNOLA pour Stéphanie DAUMIN,

Le quorum étant atteint,

M. Nicolas TRYZNA a été désigné secrétaire de séance ;

### LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie et de son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment ses articles 7-3 et 11 ;

Vu le document établi par Monsieur le Trésorier d'Orly concernant le compte de gestion 2021 du budget du Syndicat ;

Considérant la nécessité de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante, la réconciliation des comptes établis par l'ordonnateur d'une part, et ceux établis par le comptable d'autre part ;

Sur proposition de la Présidente ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**VOTE A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**ARTICLE unique** : le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 MARS 2022

Fait et délibéré ce jour  
Pour extrait Conforme

La Présidente  
